

Département de Seine et Marne

Commune de Varreddes

Compte rendu de la séance du 12 avril 2016

L'an deux mille seize et le douze avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué à la date du 6 avril 2016, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MENIL Jean-Pierre, Maire.

Etaient présents : Monsieur MENIL Jean-Pierre, Monsieur SCAL Christian, Monsieur MESSANT Francis, Madame CARTIER Isabelle, Monsieur THERRAULT Georges, Madame DAOUST Michèle, Madame VALET Christine, Monsieur MALANDAIN Denis, Monsieur BALEMBOIS Philippe, Monsieur WAWER Philippe, Monsieur DENIS Sébastien, Monsieur SAULNIER Ludovic, Madame DOS SANTOS Carole, Monsieur VANDEVOORDE Maurice-Olivier

Pouvoirs :

Madame CAMUS Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur MENIL Jean-Pierre, Mademoiselle DE SOUSA SILVA Joana qui a donné pouvoir à Madame DAOUST Michèle

Absents : Madame MILO Zahra, Monsieur BLAISON Laurent

Secrétaire de séance : Monsieur THERRAULT Georges

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de Madame DIMITROPOULOS Marie-José indiquant qu'elle démissionnait de son poste de conseiller municipal.

Conformément à la réglementation, la cessation des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la même liste venant après le dernier élu. Il s'agit de Madame VERMONET Estelle, mais celle-ci ne souhaite pas intégrer l'équipe municipale. Le candidat suivant sur la liste est Monsieur ELIE Frédéric, celui-ci vient d'être contacté et n'a pas encore rendu sa réponse.

1) Budget unique 2016 de la commune

Monsieur le Maire présente le budget unique 2016 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 1 476 245.07 euros

Dépenses :

Charges à caractère général :	660 327.07 euros
Charges de personnel :	336 821.00 euros
Atténuation de produits :	600.00 euros
Autres charges de gestion courante :	300 605.00 euros
Charges financières :	4 867.00 euros

Charges exceptionnelles : 1 000.00 euros
Virement à la section investissement : 164 315.00 euros

Recettes :

Atténuations de charges : 2 000.00 euros
Produits des services : 85 500.00 euros
Impôts et taxes : 636 103.00 euros
Dotations et participations : 190 845.00 euros
Autres produits : 85 000.00 euros
Produits exceptionnels : 946.00 euros
Résultat reporté : 468 141.07 euros

Les subventions versées aux associations sont les suivantes :

Société de pêche : 300.00 euros
Amicale de l'école : 800.00 euros
Croix Rouge : 125.00 euros
Sports et Loisirs : 17 250.00 euros :
 dont Bureau : 1 250.00 euros
 Centre aéré : 13 500.00 euros
 Bibliothèque : 1 000.00 euros
 Judo : 330.00 euros
 Tennis de table : 220.00 euros
 Gym : 800.00 euros
 VTT : 550.00 euros
Le Souvenir de Varredes : 280.00 euros
Club de l'Amitié : 1 150.00 euros
Mouvement Socio-Culturel : 1 700.00 euros
Comité des fêtes : 8 200.00 euros
Atelier de Varredes : 150.00 euros
Country Dance Association : 500.00 euros
AVACS : 155.00 euros
Les amis de St Fiacre : 155.00 euros
Ass Promotion Salle Polyv : 50.00 euros
AS Varredes (Football) : 150.00 euros

Section d'investissement : 1 005 739.00 euros

Dépenses :

Immobilisations corporelles : 103 970.00 euros
Opérations d'équipements : 340 000.00 euros
Emprunts : 4 822.00 euros
Opérations patrimoniales : 5 230.00 euros
Restes à réaliser : 551 717.00 euros

Recettes :

Subventions : 142 000.00 euros
Dotations : 140 000.00 euros
Emprunts : 135 000.00 euros
Excédent de fonctionnement : 215 140.21 euros
Restes à réaliser : 281 409,00 euros
Opérations patrimoniales : 5 320.00 euros
Virement du fonctionnement : 164 315,00 euros
Report : 55 167.79 euros

Préablement au vote du budget, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à déterminer les taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par 7 voix, pour une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2 %, 4 voix pour une augmentation de 2,5 %, 2 voix pour une augmentation de 1.5 % et 3 voix pour aucune augmentation.

Etant donné qu'il n'y a pas de majorité, un second vote est nécessaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide par 11 voix pour, une augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales de 2 % (3 voix pour une augmentation de 1,5 % et 2 voix pour aucune augmentation), ce qui porte les taux d'imposition pour l'année 2016 à :

- Taxe d'habitation : 12.19 %
- Taxe foncière (bâti) : 18.00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 39.08 %

Le conseil municipal approuve, par 13 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, le budget unique 2016.

2) Budget unique 2016 du service assainissement

Monsieur le Maire présente le budget unique 2016 assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses :	116 073.31 euros
Recettes :	71 945.00 euros
Résultat reporté :	44 128.31 euros

Section investissement :

Dépenses :	79 898.84 euros
Recettes :	4 412.00 euros
Résultat reporté :	75 486.84 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget unique 2016 du service assainissement.

3) Affaires diverses

Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'intégrer le résultat excédentaire d'exploitation du service annexe de l'assainissement au budget principal de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'intégrer 40 000 € du budget annexe de l'assainissement au budget de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de souscrire un emprunt de 135 000 € sur une durée de 15 ans afin de financer les travaux de l'église. Il présente les offres faites par deux organismes bancaires, à savoir pour le Crédit Agricole (taux

de 1.52 % et frais de dossier de 135 €) et pour la Caisse d'Epargne (taux de 1.58 % et frais de dossier de 150 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition faite par le Crédit Agricole.

Monsieur le Maire explique que le Fonds de Solidarité Logement, qui permet d'intervenir financièrement auprès des ménages en difficulté pour l'accès ou le maintien dans le logement, est une compétence du Conseil Départemental. Pour contribuer à ce fonds, ce dernier sollicite les bailleurs ainsi que les communes et propose une convention sous la forme d'une participation financière de 0.30 € par habitant, soit 575.00 € pour l'année 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la convention d'adhésion de la commune pour contribuer au Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer un poste d'adjoint technique de 2ème classe, à raison de 8 heures hebdomadaires, qui était occupé par un agent qui exerce maintenant un temps complet sur une autre collectivité. Il précise que le Comité Technique constitué auprès du Centre de Gestion a émis un avis favorable à cette suppression.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de supprimer ce poste.

Monsieur le Maire indique que les premières réunions de la commission d'attribution des logements sociaux (CAL) vont se dérouler prochainement. Un représentant de la commune y participera, ainsi que les représentants de bailleurs sociaux, de la Préfecture et des organismes financeurs.

Afin de préparer ces CAL et d'effectuer un pré examen des dossiers de demande de logement, Monsieur le Maire met en place un groupe de travail, auquel il participera accompagné de Mme DAOUST Michèle et de Mrs MESSANT Francis et THERRAULT Georges.

Séance levée à 21 heures 40.